

Comme cela a été dit tout à l'heure, le budget 2011 qui nous est présenté aujourd'hui est dans la continuité du document d'orientations budgétaires qui avait été présenté en décembre dernier et que nous avons discuté. Donc, il n'y a pas véritablement de modifications par rapport à ce que nous avons prévu.

Mon intervention portera sur deux points. Le premier, c'est que l'exercice est effectivement compliqué par un certain nombre d'incertitudes en cours, mais surtout par le désengagement de l'Etat, le résultat de tout cela étant que l'effet de ciseaux, à savoir l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes, s'aggrave et que - ce sera ma deuxième partie - les priorités et les changements qui devraient être nécessités par ce phénomène ne le sont pas, puisqu'en définitive, la solidarité n'est toujours pas au rendez-vous et j'en ferai la démonstration.

Tout d'abord sur cet exercice qui est un peu particulier, il prend en compte les nouvelles règles qui sont fixées par la loi de finances 2011 et notamment la création du Fonds national de garantie individuelle de ressources à hauteur de 303,90 M€ et 970 000 € pour ce qui nous concerne en dépenses et en recettes et aussi la réforme des droits de mutation, puisque nous devons au titre de la richesse de notre Département participer à hauteur de 39,5 M€ pour la péréquation et une meilleure égalité entre les différents Départements. Donc, ces difficultés font que, dites-vous dans votre rapport, les comparaisons sont difficiles entre le budget primitif 2010 et le budget primitif 2011.

Ce que vous oubliez de dire, **c'est le silence assourdissant que vous avez sur la non compensation des dépenses de solidarité par l'Etat, que ce soit pour l'ex RMI, le RSA aujourd'hui, l'APA (prestation de compensation du handicap) et ces dépenses qui relèvent de la solidarité nationale.**

Nous avons eu l'occasion d'intervenir à ce sujet dans le projet de budget 2011. Les chiffres sont clairs. Pour prendre simplement les dépenses de RSA, elles sont prévues à hauteur de 134,250 M€ alors que la compensation de l'Etat, elle, est de 104,6 M€, donc un manque à gagner clair de 30 M€.

Le résultat de tout cela, c'est qu'à partir du moment où ces dépenses sont obligatoires, notre Département, comme les autres Départements, rogne finalement sur les autres dépenses et en particulier celles de la solidarité.

Le Conseil d'Etat, vous le savez, Monsieur le Président, vient de prendre une décision qui est importante, puisqu'à la suite de la demande faite

par 28 Départements sur des questions prioritaires de constitutionnalité, il a décidé de renvoyer vers le Conseil constitutionnel cette question de l'insuffisance des compensations des charges qui ont été transférées par l'Etat depuis quelques années.

Il sera donc intéressant de voir la décision du Conseil constitutionnel sur ces questions et cela porte effectivement sur la conformité des dernières lois de finances avec l'article 72.2 de la Constitution et le principe de libre administration des collectivités territoriales.

Le résultat de tout cela, c'est que nos marges de manœuvre dans tous les Départements, et en particulier dans les Hauts-de-Seine, diminuent de façon considérable. Cela a d'ailleurs été reconnu tout à l'heure par le rapporteur général du budget.

Le résultat comptable qui était de 230 M€ en 2009 n'est plus que de 130 M€ en 2010 et de 30 M€ en 2011.

**A partir du moment où ces marges de manœuvre sont réduites, cela nécessiterait que la majorité de ce Département pense ou revoie les priorités si nous voulons effectivement - et tel me semble être votre discours - que le Département soit exemplaire en matière de solidarité.**

Or, ce que nous constatons, c'est que les choix politiques que vous avez faits lors du précédent mandat ne sont pas du tout remis en cause à l'aube de ce nouveau mandat. C'est notamment **le cas de l'entêtement que vous mettez sur des dépenses que nous considérons comme non pertinentes. Je pense en particulier à l'Institut Léonard de Vinci, au très haut débit et à d'autres dépenses, la plus récente étant celle sur le logo du Conseil général où vous dépensez 5 M€ (4,5 millions exactement) qui sont totalement superfétatoires.**

Donc, le résultat de tout cela, j'en viens à la deuxième partie de mon exposé, c'est que la solidarité n'est pas au rendez-vous malgré les affirmations que vous avancez.

Je vais revenir sur un chiffre qui est un peu mythique, qui est celui des 61% de dépenses sociales dans notre Département. J'avais eu l'occasion lors des derniers examens budgétaires de faire valoir que dans notre Département, nous étions loin de la moyenne nationale en matière de dépenses sociales.

Là, vous écrivez que le chiffre de 61% des dépenses sociales est atteint et effectivement, quand on additionne les fonctions 4 à savoir la prévention sociale et

médico-sociale à la fonction 5, à savoir l'action sociale, on arrive à 836 M€ et ces 836 M€ correspondent effectivement à 60% des dépenses de fonctionnement ventilées, puisque c'est sur ces chiffres-là que les comparaisons peuvent être faites, non seulement entre les exercices budgétaires, mais aussi entre Départements.

**Simplement, ce que nous constatons, c'est que ces 60,1% correspondent effectivement à la moyenne nationale telle qu'elle était dans le BP 2010. La moyenne nationale était à 60,1%. Nous étions, nous, Département des Hauts-de-Seine, à 60,1%. Or, la plupart des Départements qui sont proches de notre sensibilité politique montrent que l'on n'est pas loin des 70% des dépenses sociales dans les Départements.**

**Je vous citerai le Département des Bouches du Rhône qui était à 68,4% ; le Nord à 74,8% ; Paris que vous avez cité tout à l'heure, Monsieur le rapporteur général du budget, à 69,4% et pour des Départements qui sont proches en région parisienne, puisque je crois qu'il est intéressant de faire des comparaisons avec des Départements qui sont proches des nôtres, le Département de Seine-Saint-Denis est à 67,6% et le Département du Val-de-Marne à 65%.**

**On est toujours à la remorque de la solidarité quand on fait des comparaisons avec les Départements qui sont proches des nôtres. Voilà ce qu'il faut en dire.**

Ce sont des chiffres, mais je crois que ce qui est intéressant aussi, c'est de regarder de plus près les dépenses et d'essayer de décortiquer nos budgets et en particulier les budgets sociaux.

Je ne veux pas être trop long. **Je prendrai 3 exemples.** Tout d'abord, **la PMI, protection maternelle et infantile** : la protection maternelle et infantile, c'est une compétence obligatoire des Départements. Si nous ne le faisons pas nous, personne ne le fait.

Donc, **il est grave de voir que les dépenses en matière de PMI, pour ne prendre que ce poste, diminuent** : 5,8 M€ sans le personnel en 2009 ; 5,5 en 2010, budget 2010 alors qu'en 2009, c'est le compte administratif - il serait intéressant de faire plutôt des comparaisons avec les comptes administratifs, mais j'y reviendrai en conclusion de mon exposé sur les questions de méthode - et 4,8 en 2011. Cela correspond à ce que l'on peut constater sur le terrain. J'avais eu l'occasion de m'exprimer là-dessus.

Les visites à domicile des personnes et des familles qui en ont le plus besoin ne cessent de diminuer. J'avais déjà donné ces chiffres, je les redonne, parce que c'est intéressant de les donner à l'appui de chiffres budgétaires pour voir comment cela se concrétise dans nos services de PMI qui accueillent les familles les plus en difficulté et celles, si on veut faire de la prévention, auprès desquelles il faudrait agir le plus tôt possible.

7 000 visites à domicile en 2007, 5 000 en 2008, 3 000 en 2009. On peut me dire que c'est parce qu'il est difficile aujourd'hui de recruter des médecins de PMI, etc., mais ce n'est pas une explication suffisante. Les visites peuvent se faire avec des assistantes sociales, avec les travailleurs sociaux qu'à mon avis, on devrait mettre à la disposition des circonscriptions de la vie sociale pour qu'elles fassent ce travail de prévention qui est absolument indispensable.

Ce qui est intéressant aussi, c'est de comparer la fonction 4 et la fonction 5 dans le budget prévisionnel, puisque c'est l'ensemble des dépenses de solidarité. Or, qu'est-ce que l'on constate ? On constate qu'en 2011, la fonction action sociale passe effectivement à 791 millions. Et donc, elle augmente par rapport à la dotation 2010.

En revanche, la fonction 4 qui est celle de la prévention sociale et médico-sociale, elle, reste égale à 45 M€, c'est-à-dire le chiffre qu'il y avait dans le compte administratif 2009.

Par conséquent, en matière d'action de prévention sociale et médico-sociale, notre Département n'augmente pas ses dépenses et c'est là où effectivement, on a une responsabilité vis-à-vis de ces familles qui attendent que nous leur apportions une aide et je trouve cela particulièrement grave. C'est le premier exemple que je voulais donner.

**Le deuxième** - je serai plus bref sur les autres -, **c'est la prévention spécialisée. Pour les clubs de prévention spécialisée, le nombre n'a pas augmenté depuis une dizaine d'années. On a toujours 15 clubs. Il y en a même un en moins, 14 clubs. Les chiffres, malheureusement, correspondent. On a une dépense de 11,760 M€ dans le budget prévisionnel 2011 et c'est le même chiffre qu'en 2007.**

Cela veut donc dire que si un certain nombre de villes veulent avoir des équipes de prévention spécialisée, elles ne les ont pas, parce qu'on leur répond que si on leur donne un éducateur spécialisé, on va l'enlever à l'équipe de prévention d'à

côté.

J'ai cru comprendre qu'il y avait une étude de la DEPA, puisque nous avons la chance d'avoir une direction de l'évaluation dans ce Département, sur la prévention spécialisée. Ce serait intéressant, Monsieur le Président, vous savez que c'est une de mes habitudes, que nous ayons l'audit, le rapport de la DEPA sur la prévention spécialisée.

Excusez-moi, celui-ci, je l'ai eu. Pardon, Monsieur le Directeur. En revanche, il existe actuellement un autre rapport que j'aimerais avoir, si vous me permettez, c'est celui qui fait suite au rapport fait par l'IGAS en 2008 sur le fonctionnement du service solidarité. Je crois que la DEPA travaille sur ces questions-là et ce serait intéressant que nous puissions en avoir la communication. Voilà pour ce qui est de la prévention spécialisée.

La dernière chose, ce sont les médiateurs qui sont des personnels tout à fait intéressants dans nos collèges, puisqu'ils viennent renforcer le nombre d'adultes qui, malheureusement, ne cesse de diminuer dans nos collèges. Là, c'est la politique de l'Education Nationale et du gouvernement que vous soutenez avec tout le cassage de l'Education nationale auquel nous assistons malheureusement aujourd'hui.

J'ai un petit collège, Saint Exupéry. Cela faisait longtemps que je leur disais qu'ils devraient recruter un médiateur, que cela pourrait renforcer l'équipe pédagogique. Hier matin, la proviseur a appris qu'elle n'aurait pas le médiateur qu'elle avait demandé, parce qu'on lui a dit qu'il n'y avait plus de postes de médiateurs.

Voilà quelques exemples qui montrent que le discours que vous tenez sur la solidarité ne tient pas quand on regarde de près ce que vous faites.

Je ne vais pas prendre aussi **l'éducation**. Sur l'éducation, on aura l'occasion d'y revenir lors de cette journée, j'ai été assez catastrophé de voir qu'en matière d'investissements, dans les collèges, nous nous étions fait fort avec la vice-présidente chargée de l'éducation d'être sur un trend supérieur à 100 M€ et même dans le BP 2010, on était à 220 M€.

On se retrouve aujourd'hui à 90 M€. En commission des finances, on m'a expliqué que c'était normal, puisque ce sont des crédits de paiement et que, par conséquent, le programme pluriannuel d'investissements arrive à son terme. Jean-André Lasserre va revenir là-dessus tout à l'heure, nous souhaiterions avoir un

programme pluriannuel d'investissements dans nos collèges qui permette de répondre aux besoins considérables de la vétusté d'un certain nombre de nos collèges.

C'est là-dessus que je voudrais terminer ce second point. **Non seulement en matière de solidarité à l'égard de la petite enfance, nous ne tenons pas nos responsabilités, mais à l'égard des adolescents, c'est-à-dire tous ces enfants entre 11 et 16 ans qui sont dans nos collèges, on est bien dans les compétences obligatoires du Département, non plus. Là, que faisons-nous vis-à-vis de ces enfants lorsque nous ne mettons pas les moyens, Monsieur Devedjian, pour que l'échec scolaire diminue, alors que c'est une catastrophe dans notre pays ?**

Ce qui m'intéresse, c'est de voir ce qui se passe dans notre Département et les besoins. Je n'ai pas parlé des problèmes de logement, parce que M. Jarry l'a très bien fait, donc ce n'est pas la peine que j'en rajoute à ce sujet.

Il y a deux problèmes dans notre Département qui sont absolument essentiels si on veut parler de cohésion sociale et territoriale, puisque la cohésion sociale - vous le reconnaissez, Monsieur Devedjian - c'est la responsabilité première d'un Département. C'est sa responsabilité première. On dit solidarité, mais derrière ce terme, c'est cohésion sociale et territoriale.

**Les exemples que nous avons donnés les uns et les autres tant en matière de logements qu'en matière d'éducation ou en matière de prévention sociale et médico-sociales montrent que le Département des Hauts-de-Seine n'assure pas ses responsabilités.**

C'est d'autant plus regrettable que quand on regarde les équilibres généraux dans notre Département, on s'aperçoit que deux tiers des dépenses du Département relèvent des dépenses obligatoires alors qu'un tiers ne sont pas des dépenses obligatoires.

Si, comme vous l'affirmez, on devrait être exemplaire en matière de solidarité, cela voudrait donc dire qu'il faudrait que l'on fasse permuter un certain nombre de dépenses non obligatoires vers les dépenses obligatoires qui relèvent de la mission du Département. Ce n'est pas le cas.

Enfin, je termine sur la lecture des deux lignes que vous avez page 15 de

votre document, du rapport 11.47 sur le budget que vous soumettrez au vote. Je ne le voterai pas, ce sera ma conclusion, mais cela ne vous étonnera pas.

« Cette affectation de crédits en croissance régulière résulte de vrais choix politiques, traduction directe de notre volonté de nous engager en faveur de nos concitoyens les plus fragilisés. »

Monsieur Devedjian, cela ne repose sur rien, ces deux lignes. C'est là où certains me diront que tout cela est subjectif, que c'est de la politique, que c'est un discours politicien, etc.

Je conclurai là-dessus en vous disant que si vous n'êtes pas d'accord avec moi, que si vous n'êtes pas d'accord avec nous, **mettons en place ce que je réclame depuis 2004, à savoir une véritable évaluation des politiques publiques et de la politique publique de ce Département.**

Je crois que c'est ce que nous devrions faire, **partir des besoins de nos concitoyens, voir quels sont les besoins les plus cruciaux de nos concitoyens et, à partir de là, mettre en place un certain nombre d'actions qui répondront à ces besoins et qui, véritablement, diminueront les inégalités dans ce Département, à la fois les inégalités sociales et les inégalités territoriales.**

Je crois que c'est cela que nos concitoyens attendent d'élus responsables. Je vous remercie.